



Plongeur Niveau 1/PE20

FSGT/FFESSM

Aptitudes à évoluer en palanquée encadrée dans l'espace de 0 à 20 mètres

Au cours de la formation de ce 1^{er} niveau de plongeur non autonome, il vous est enseigné **les gestes techniques élémentaires**, nécessaires à une évolution en palanquée dans des conditions maximales d'aisance et de sécurité.

La formation répond aux exigences de pratique et de sécurité des organismes aux normes de sécurité. C'est une formation où l'accent est mis sur la maîtrise des fondamentaux de la pratique **à la plongée encadrée par un moniteur de plongée**.

Votre niveau validé, vous permettra d'évoluer dans une profondeur inférieure à 20 mètres, sans paliers de décompressions, partout dans le monde.

- Le niveau 1 : Aptitude (PE20) du Code du Sport français, vous permet de plonger dans une profondeur maximale de 20 mètres, mais vous devez toujours être accompagné par un moniteur même par petits fonds, car vous ne maîtrisez pas la gestion et la planification d'une plongée.

Les séances se font en mer, en 1/2 journée en bateau

Chez Saint-Mandrier Plongée, les formations sont faites dans le respect des normes Françaises et Internationales,

NF EN 14153-1 et ISO 24801-1 : traitant des exigences minimales liées à la sécurité concernant la formation des plongeurs en scaphandre non autonome.

Niveau 1 : 390,00 € TTC

5 séances de formation en mer, les bases théoriques et réglementaires, la fourniture de l'équipement complet de plongée, le carnet de plongée, la **Certification FSGT ou FFESSM**, La **licence FSGT ou FFESSM**

Passerelle

Si vous possédez déjà un 1^{er} niveau récent (PE12), issu d'une des écoles françaises ou étrangère de plongée, Vous pouvez suivre la formation Passerelle « Niveau 1 » en 3 Plongées.

Du (PE12) vers le plongeur Niveau 1

Programme* : 3 plongées de formation, les séances théoriques et réglementaire, la fourniture de l'équipement complet de plongée, la certification FSGT ou FFESSM* : **230 €**

*Pour valider votre formation et obtenir une carte de certification, la licence fédérale sportive est obligatoire. (Voir ci-dessus)

Formalités pour tous programmes

- Avoir effectué un baptême de plongée ou fournir l'attestation de PE12 pour une passerelle.
- Fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la plongée sous-marine
- Avoir 14 ans minimum
- Autorisation écrite du responsable légal pour les mineurs

TVA taux inclus : 20% sur services ; Licence et carte de certification, non soumis à TVA

Document non contractuel.